

DEC200953DR04

Décision portant nomination de M. Baptiste BERENGUIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Jean-François GUILLEMOLES directeur de l'unité de recherche n° UMR9006, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Baptiste BERENGUIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 04/04/2019 au 06/04/2019 et du 13/05/2019 au 15/05/2019 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Baptiste BERENGUIER, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9006, à compter du 01/03/2020.

M. Baptiste BERENGUIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Baptiste BERENGUIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 avril 2020
Le directeur de l'unité
Jean-François GUILLEMOLES

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON